

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LYON



4001018

Dénomination :	MARTEL GROUPE
n° de gestion :	2011B04211
n° d'identification :	533 801 098
n° de dépôt :	A2011/017542
Date du dépôt :	27/07/2011
Pièce :	rapport du commissaire aux apports

Jean-Loïc LEFAUCHEUX

Expert-Comptable Diplômé
Inscrit au Tableau de l'Ordre de Lyon
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Lyon

26, Allée des Chênes

69280 MARCY L'ETOILE

TEL : 04.78.61.93.00 – FAX : 04.78.61.93.69

MARTEL GROUPE

SAS en formation au capital de 2.745.384 Euros

26, rue des Combattants en AFN
69720 SAINT LAURENT DE MURE

PROJET D'APPORT EN NATURE DE TITRES DES SOCIETES

SEEM , MTP et SDC

Par :

Monsieur Lionel MARTEL
Monsieur Fabrice MARTEL
Madame Nathalie MARTEL
Madame Sandra MARTEL
Monsieur Georges MARTEL

A la Société Bénéficiaire :

Société en Formation MARTEL GROUPE

SAS au capital de 2.745.384 Euros
69720 SAINT LAURENT DE MURE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS



Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Lyon, en date du 11 Février 2011, concernant l'apport de titres des Sociétés SEEM, MTP et SDC par :

- Monsieur Lionel MARTEL
- Monsieur Fabrice MARTEL
- Madame Nathalie MARTEL
- Madame Sandra MARTEL
- Monsieur Georges MARTEL

à la Société en formation SAS MARTEL GROUPE, au capital projeté de 2.745.384 Euros, dont le siège social sera situé 26 rue des Combattants en AFN - 69720 SAINT LAURENT DE MURE

j'ai établi le présent rapport prévu aux articles L 225-8, R 225-7 et L 225-14 du Code de Commerce.

En vertu des projets de statuts, détaillant notamment les apports, il m'est demandé :

- . d'apprécier le fait que la valeur des titres apportés, n'est pas surévaluée,
- . d'apprécier la valeur des avantages particuliers éventuellement stipulés.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes et la doctrine de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission ; ces normes et doctrine requièrent la mise en œuvre de diligences destinées d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée, et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire de l'apport, augmentée de la soulte à verser aux apporteurs, et d'autre part à apprécier les avantages particuliers éventuellement stipulés.

Je vous présente mes observations et conclusion selon le plan suivant :

- 1- Présentation de l'opération et description des apports
- 2- Diligences effectuées, et appréciation de la valeur des apports,
- 3- Conclusion



1- Présentation de l'opération et description des apports

1.1 Nature et objectifs de l'opération

L'opération projetée porte sur les apports suivants, en pleine propriété, nets de tous passifs, et sous les garanties ordinaires de fait et de droit en pareille matière :

Apports d'actions de la Société SAS SEEM :

- 9 992 actions sur les 10 000 existantes, de la Société SEEM, SAS au capital de 160 000 €, dont le siège social se trouve 26 rue des combattants en AFN – 69720 SAINT LAURENT DE MURE, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le n° 338 322 621. Cette Société est à ce jour Présidée par M. Georges MARTEL.
- Les apports se répartissent de la manière suivante :
 - . Monsieur Lionel MARTEL apporte 4 988 actions de cette Société,
 - . Monsieur Fabrice MARTEL apporte 4 988 actions de cette Société,
 - . Madame Nathalie MARTEL apporte 4 actions de cette Société,
 - . Madame Sandra MARTEL apporte 4 actions de cette Société ,
 - . Monsieur Georges MARTEL apporte 8 actions de cette Société.
- La valorisation retenue pour chaque action de cette Société est de **210 € par action**. Elle a été arrêtée sur la base d'une expertise réalisée par la *Société Expertises GALTIER*, tenant compte de l'actif net de la Société en date d'expertise, des plus-values nettes sur les équipements en propriété et crédit-baux, ainsi que de la valorisation d'un Fonds de Commerce calculé sur la base d'une « rente de Goodwill », actualisée au taux de 11,30% sur 6 années.

La valeur globale d'apport des titres SEEM dans ces conditions, a été arrêtée à la somme de 2 098 320 €.

Apports de parts sociales de la Société SARL MTP :

- 1 000 parts sociales sur les 1 000 existantes de la Société MTP, SARL au capital de 10 000 €, dont le siège social se trouve 26 rue des combattants en AFN – 69720 SAINT LAURENT

DE MURE, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le n° 489 356 741. Cette Société est à ce jour gérée par M. Fabrice MARTEL.

- Les apports se répartissent de la manière suivante :
 - . Monsieur Lionel MARTEL apporte 250 parts sociales de cette société,
 - . Monsieur Fabrice MARTEL apporte 250 parts sociales de cette société,
 - . Madame Nathalie MARTEL apporte 250 parts sociales de cette Société,
 - . Madame Sandra MARTEL apporte 250 parts sociales de cette Société,
- La valorisation retenue pour chaque part sociale de cette Société est de **340 € par part sociale**. Elle a été arrêtée sur la base d'une expertise réalisée par la *Société Expertises GALTIER*, tenant compte de l'actif net de la Société en date d'expertise, des plus-values nettes sur les équipements en propriété et crédit-baux, ainsi que de la valorisation d'un Fonds de Commerce calculé sur la base d'une « rente de Goodwill », actualisée au taux de 11,30% sur 4 années.

La valeur globale d'apport des titres MTP dans ces conditions a été arrêtée à la somme de 340 000 €.

Apports de parts sociales de la Société SARL SDC :

- 1 454 parts sociales sur les 1 500 existantes de la Société SDC, SARL au capital de 15 000 €, dont le siège social se trouve 24 rue des combattants en AFN – 69720 SAINT LAURENT DE MURE, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le n° 478 004 427. Cette Société est à ce jour gérée par M. Lionel MARTEL
- Les apports se répartissent de la manière suivante :
 - . Monsieur Lionel MARTEL apporte 653 parts sociales de cette société,
 - . Monsieur Fabrice MARTEL apporte 653 parts sociales de cette société,
 - . Madame Nathalie MARTEL apporte 74 parts sociales de cette Société,
 - . Madame Sandra MARTEL apporte 74 parts sociales de cette Société,
- La valorisation retenue pour chaque part sociale de cette Société est de **400 € par part sociale**. Elle a été arrêtée sur la base d'une expertise réalisée par la *Société Expertises GALTIER*, tenant compte de l'actif net de la Société en date d'expertise, des plus-values nettes sur les équipements en propriété et crédit-baux, ainsi que de la valorisation d'un

Fonds de Commerce calculé sur la base d'une « rente de Goodwill », actualisée au taux de 11,30% sur 4 années.

La valeur globale d'apport des titres SDC dans ces conditions a été arrêtée à la somme de 581 600 €.

Synthèse des apports :

Il est apporté :

. 9 992 actions SEEM, d'une valeur unitaire de 210 €, soit un total de :	2 098 320 €
. 1 000 parts sociales MTP, d'une valeur unitaire de 340 €, soit un total de :	340 000 €
. 1 454 parts sociales SDC, d'une valeur unitaire de 400 €, soit un total de :	<u>581 600 €</u>
Soit un total général de :	3 019 920 €

Cet apport est réparti entre :

. M. Lionel MARTEL :

. 4 988 actions SEEM à 210 €, soit :	1 047 480 €	
. 250 parts sociales MTP à 340 €, soit :	85 000 €	
. 653 parts sociales SDC à 400 €, soit :	<u>261 200 €</u>	
		1 393 680 €

. M. Fabrice MARTEL :

. 4 988 actions SEEM à 210 €, soit :	1 047 480 €	
. 250 parts sociales MTP à 340 €, soit :	85 000 €	
. 653 parts sociales SDC à 400 €, soit :	<u>261 200 €</u>	
		1 393 680 €

. Mme Nathalie MARTEL :

. 4 actions SEEM à 210 €, soit :	840 €	
. 250 parts sociales MTP à 340 €, soit :	85 000 €	
. 74 parts sociales SDC à 400 €, soit :	<u>29 600 €</u>	
		115 440 €

. Mme Sandra MARTEL :

. 4 actions SEEM à 210 €, soit :	840 €	
. 250 parts sociales MTP à 340 €, soit :	85 000 €	
. 74 parts sociales SDC à 400 €, soit :	<u>29 600 €</u>	
		115 440 €

. M. Georges MARTEL :

. 8 actions SEEM à 210 €, soit : 1 680 €

1 680 €

Soit un total général de :

3 019 920 €

1.2 Rémunération des apports :

Ces apports, évalués à une somme globale de 3 019 920 €, seront rémunérés par l'attribution proportionnelle aux apporteurs de 2 745 384 actions de la Société MARTEL GROUPE, d'une valeur nominale unitaire de Un Euros, et le versement d'une soulte correspondant à la différence entre la valeur totale des apports de chacun, et la valeur des titres ainsi émis.

La répartition des titres et de la soulte sera donc la suivante :

	Apport total	Valeur titres attribués	Soulte
M. Lionel MARTEL	1 393 680 €	1 266 982 €	126 698 €
M. Fabrice MARTEL	1 393 680 €	1 266 982 €	126 698 €
Mme Nathalie MARTEL	115 440 €	104 946 €	10 494 €
Mme Sandra MARTEL	115 440 €	104 946 €	10 494 €
M. Georges MARTEL	1 680 €	1 528 €	152 €
Total	3 019 920 €	2 745 384 €	274 536 €

2- Diligences effectuées et appréciation de la valeur des apports

2.1 Diligences effectuées

Mon opinion est exprimée à la date du présent rapport. Ma mission étant ponctuelle, elle prend fin avec le dépôt de mon rapport. En outre, il ne m'appartient pas d'assurer un suivi des événements survenus éventuellement entre la date du rapport et la date de tenue l'assemblée constitutive.

L'objectif du présent rapport est de vous éclairer sur la nature des apports, la méthode d'évaluation retenue, et l'appréciation que j'en fais, afin que vous disposiez d'éléments objectifs pour prendre votre décision.

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires à l'appréciation de la valorisation des apports. Ces diligences ont été définies par référence aux normes et à la doctrine de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, relatives à ce type d'opération.

Je vous rappelle à ce titre que ma mission s'inscrit parmi les autres interventions définies par la Loi, prévues par le cadre conceptuel des normes et de la doctrine ayant pour objet l'appréciation d'une valeur par référence à des critères identifiés, et au regard d'objectifs définis. En conséquence, elle ne relève pas d'une mission d'audit ou d'une mission d'examen limité. Elle n'implique pas non plus la validation d'un régime fiscal applicable à l'opération.

- Je me suis entretenu avec les responsables en charge de l'opération tant pour appréhender le contexte de l'opération, que pour analyser les modalités économiques, comptables, juridiques et fiscales ;
- J'ai collecté et analysé les différents documents nécessaires à la formulation de mon opinion ;
- J'ai pris connaissance des événements significatifs intervenus dans les sociétés participantes, depuis les derniers arrêtés de comptes en ma possession,
- J'ai étudié les rapports d'évaluation établis par la Société Expertises GALTIER,
- J'ai analysé le « Traité d'apport de Titres » établi par les parties.

2.2 Appréciation sur la valeur de l'apport

Mes contrôles ont porté sur la propriété effective des titres apportés, et la valorisation de ceux-ci.

Cette valorisation a été faite sur la base des comptes des sociétés dont les titres sont apportés, arrêtés et approuvés au 31 Décembre 2009, ainsi que sur la base des mêmes comptes arrêtés au 31 Décembre 2010.

Les diligences effectuées n'ont pas fait ressortir d'anomalies ou d'éléments de nature, à envisager une correction des résultats ou engagements comptabilisés, ou de nature à envisager une correction de la valorisation faite des activités des sociétés apportées, basées sur des « rentes de Goodwill » abrégées.

Par ailleurs, aucun fait ou événement, susceptible de remettre en cause la valeur de ces apports, n'est intervenu entre les dates d'arrêtés de comptes, les dates d'établissement des rapports d'expertise, et la rédaction de ce rapport.

3- Conclusion

En conclusion de mes travaux, je suis d'avis que la valeur globale des apports envisagés de Trois millions dix-neuf mille neuf cent vingt Euros (3 019 920 €) n'est pas surévaluée par rapport à l'évaluation retenue pour la libération de capital envisagée de Deux millions sept cent quarante-cinq mille trois cent quatre-vingt-quatre Euros (2 745 384 €), et le versement d'une Soulte aux apporteurs de Deux cent soixante-quatorze mille cinq cent trente-six Euros (274 536 €), correspondant à la différence entre la valeur de leurs apports, et la libération de capital réalisée.

Par ailleurs, en l'absence d'avantage particulier stipulé, je n'ai aucun avis à émettre à ce sujet.

Fait à Marcy l'Etoile, le 12 Mai 2011

Jean-Loïc LEFAUCHEUX
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Lyon

